

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen de la Licence professionnelle Métiers du notariat, pour l'année universitaire 2020/2021, est composé comme suit :

<u>Président du jury</u>	BOISSON Julien	MCF
<u>Vice-présidente</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membres titulaires</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	GARO-PATELARD Mylène	Professionnelle associée
<u>Membres suppléants</u>	DUPUY Laurence	Contractuelle Langues
	PERON Marie	Professionnelle

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 20 novembre 2020
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CEVU

Abdeslam MAMOUNE

